

## **HONORAIRES DE TRANSACTION**

### **LOCATIONS VIDES OU MEUBLEES (soumises à la loi du 6 juillet 1989, art.5) :**

- à la charge du locataire
  - Zone très tendue : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup>
  - Zone tendue : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup>
  - Zone non tendue : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 8 € TTC/m<sup>2</sup>
  - état des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup>
  
- à la charge du bailleur
  - Zone très tendue : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup>
  - Zone tendue : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 10 € TTC/m<sup>2</sup>
  - Zone non tendue : visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail : 8 € TTC/m<sup>2</sup>
  - état des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup>
  - entremise et négociation : un mois de loyer charges comprises

### **TRANSACTIONS :**

- Délivrance d'un reçu pour tout versement de fonds :

<b>Prix de vente en Euros</b>	<b>Commission TTC à la charge du vendeur en Euros</b>
De 1 à 14 999	2 000
De 15 000 à 39 999	4 000
De 40 000 à 59 999	6 000
De 60 000 à 89 999	8 000
De 90 000 à 104 999	9 000
De 105 000 à 174 999	10 000
De 175 000 à 220 000	11 000
Plus de 220 000	5%

NOTA : tous les prix sont exprimés toutes taxes comprises avec un taux de TVA en vigueur de 20%